Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260331-2026_016-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 09/04/2026
Et
Publication ou notification du : 09/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 27 mars 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GOUSSAIN Marie-Rose, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle BRUNARD

N°2026/016 – *INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE* – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU SIRS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT SCOLAIRE) LES BRULAIS / SAINT-SEGLIN / COMBLESSAC

Monsieur le Maire informe aux membres de l'assemblée délibérante qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les représentants au sein du SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) Les Brulais/Saint-Séglin/Comblessac.

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire est un service de transport, mis en place et géré conjointement entre les communes de Les Brulais, Saint-Séglin et Comblessac, pour acheminer les enfants aux différentes écoles :

- Ecole privée de Les Brulais pour les enfants de Toute Petite Section à Moyenne Section,
- Ecole privée de Saint-Séglin pour les enfants de Grande Section à CP,
- Ecole privée Notre-Dame de Lorette à Comblessac pour les enfants de CE1 à CM2

Chacune des 3 commune désigne 4 représentants et le SIRS se réunira dans les prochaines semaines pour élire son exécutif.

Il est proposé que ces 4 membres sont issus de la commission Affaires scolaires / Petite enfance / Activités jeunesses.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260331-2026_016-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame Sylvie PHILIPPE, Monsieur Eric DUHEN, Madame Sokun-Theavy DELEPIERRE et Madame Marie-Rose GOUSSAIN comme délégués pour représenter la commune de Les Brulais au sein du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Les Brulais/Saint-Séglin/Comblessac.

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 9 avril 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES-BRULAIS (ILLE ET VILAINE)